CAP Arts du bois (options : Marqueteur / Sculpteur ornemaniste / Tourneur)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capartsdubois.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ARTS DU BOIS : OPTION MARQUETEUR, SCULPTEUR ORNEMANISTE OU TOURNEUR

ÉDITION 2026

UNITÉ GÉNÉRALE UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

cient : 3 pour l'unité générale UG1, sans coefficient distinct pour l'EMC Durée : 2 h

Documents papier remis ou choisis selon les modalités de l'épreuve. Aucun autre document ou matériel n'est autorisé.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Repères historiques sur les droits et les libertés (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Repères géographiques et accès à l'information (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : EMC : Liberté d'expression et responsabilité (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : ATELIER DU BOIS DES RIVES, ANGERS

La partie histoire-géographie-EMC de l'unité générale UG1 se déroule à l'oral. Le candidat tire un thème au sort, remet le document correspondant à ce thème, dispose de 5 minutes de préparation, puis présente son analyse et répond aux questions de l'examinateur pendant un échange pouvant durer jusqu'à 10 minutes.

Le présent sujet porte sur le thème d'EMC « Droits, libertés et responsabilité ». Le candidat présente le document d'appui, en dégage le sens et construit une argumentation cohérente. Il explicite les principes et valeurs de la République concernés et peut établir des liens avec l'histoire et la géographie.

Les éléments historiques et géographiques figurant dans le dossier servent de ressources de mise en perspective. Ils ne constituent pas des exercices écrits à réaliser pendant l'épreuve orale. L'EMC ne fait pas l'objet d'un coefficient distinct : le coefficient 3 s'applique à l'unité générale UG1.

PARTIE 1 : Repères historiques sur les droits et les libertés (9 points)

Présenter une source, la contextualiser et en dégager la portée

À partir du document DT 1, présentez la source, situez-la dans son contexte et expliquez ce qu'elle affirme sur la liberté d'expression. Appuyez votre réponse sur des éléments précis du texte. Vous pourrez ensuite mobiliser ce repère historique pour éclairer la situation civique de la partie 3.

1.1 (2 points) Identifiez la nature, l'auteur collectif et la date du document DT 1. Situez-le dans le contexte de la Révolution française.

1.2 (3 points) Expliquez avec vos propres mots le principe énoncé dans l'article 11. Relevez les deux limites explicitement mentionnées dans le texte.

1.3 (4 points) Montrez ce que cet article apporte à la reconnaissance des libertés et expliquez pourquoi l'exercice d'une liberté peut être encadré par la loi. Votre réponse devra distinguer le principe de liberté de ses limites légales.

PARTIE 2 : Repères géographiques et accès à l'information (7 points)

Lire des données localisées et les mettre en relation avec une question civique

Le document DT 2 présente des données de fréquentation de deux lieux d'accès à l'information dans la commune fictive de Val-des-Rives. Il s'agit de données de situation fournies pour le sujet, et non de statistiques nationales. Analysez les écarts entre les secteurs et expliquez en quoi l'accès à l'information peut contribuer à l'exercice des droits.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Fréquentation mensuelle de deux lieux d'accès à l'information à Val-des-Rives

Secteur de résidence	Population du secteur	Visites à la médiathèque	Consultations au point d'accès aux services publics
Centre	4 800	1 440	720
Rives	3 600	720	540
Hauts	2 400	240	240

Données de situation fournies pour le sujet. Effectifs mensuels observés en 2025.

2.1 (3 points) Décrivez les différences de fréquentation entre les trois secteurs. Appuyez votre réponse sur au moins deux comparaisons chiffrées tirées du document DT 2.

2.2 (2 points) Proposez une explication possible à ces différences en vous appuyant sur l'organisation de l'espace communal ou sur les conditions d'accès aux services. Distinguez clairement ce que les données montrent de ce qu'elles ne permettent pas d'affirmer.

2.3 (2 points) Expliquez en quoi l'accès à des informations fiables et aux services publics peut aider les habitants à exercer leurs droits et à participer à la vie démocratique.

PARTIE 3 : EMC : Liberté d'expression et responsabilité (4 points)

Analyser une situation civique et expliciter les valeurs de la République en jeu

Dans l'atelier du Bois des Rives, un apprenti publie sur le réseau social de son établissement une photographie d'un ouvrage en cours de réalisation. On distingue sur l'image le visage d'un autre apprenti, qui n'a pas donné son accord. La légende accuse également un membre de l'équipe d'avoir « saboté » le travail, sans apporter de preuve. La publication circule rapidement et suscite des commentaires hostiles.

À partir de cette situation et du document DT 1, formulez un jugement argumenté. Vous pouvez proposer une réponse qui protège les personnes concernées tout en respectant la liberté d'expression.

3.1 (1 point) Identifiez les droits ou libertés concernés et les responsabilités de l'auteur de la publication. Distinguez l'expression d'une opinion de la diffusion d'une accusation non vérifiée ou d'une image portant atteinte à une personne.

3.2 (2 points) Construisez une argumentation répondant à la question suivante : comment concilier liberté d'expression, respect d'autrui et responsabilité dans cette situation ? Appuyez-vous sur au moins un principe ou une valeur de la République et sur le document DT 1.

3.3 (1 point) Proposez une démarche concrète et proportionnée pour limiter les atteintes aux personnes et rétablir un échange respectueux. Justifiez votre proposition.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789 : ARTICLE 11

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789. Extrait authentique de l'article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

Contexte : au début de la Révolution française, la Déclaration énonce des droits et des principes nouveaux et affirme l'égalité des citoyens en droits. L'article 11 reconnaît la liberté de communication tout en prévoyant que les abus peuvent être définis et sanctionnés par la loi.

DT 2 : DONNÉES DE FRÉQUENTATION DE LIEUX D'ACCÈS À L'INFORMATION À VAL-DES-RIVES

Val-des-Rives est une commune fictive composée de trois secteurs. Le tableau présente la population de chaque secteur et le nombre mensuel de visites à la médiathèque et de consultations au point d'accès aux services publics, d'après les données de situation fournies pour le sujet en 2025. Une visite ou une consultation ne correspond pas nécessairement à une personne différente. Ces données ne permettent pas, à elles seules, d'expliquer les écarts observés.

Population et fréquentation mensuelle par secteur

Secteur de résidence	Population du secteur	Visites à la médiathèque	Consultations au point d'accès aux services publics
Centre	4 800	1 440	720
Rives	3 600	720	540
Hauts	2 400	240	240

Données de situation fictives fournies pour le sujet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document de repérage : préparer l'argumentation orale **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Ce tableau peut être utilisé pendant la préparation orale. Complétez les cases laissées en pointillés avec des mots-clés. Il n'est pas à rendre et ne remplace pas la présentation orale ni l'échange avec l'examinateur.

Repères pour présenter le document et argumenter

Élément à présenter	Repères ou mots-clés
Nature et date du document DT 1	.....
Liberté reconnue par l'article 11	.....
Limites prévues par le texte	.....
Droits et responsabilités en jeu dans la situation	.....
Valeur ou principe de la République mobilisé	.....
Proposition concrète et justification	.....

Support de préparation orale.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.